

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1981

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Requalification de la rue Michelet - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1981**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Requalification de la rue Michelet - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2010-1567 du 28 juin 2010, l'étude de la requalification de la rue Michelet, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Longue de 200 mètres et partant de l'avenue Jean Jaurès, la rue Michelet se termine en impasse sur la piste cyclable le long de ligne de l'est de l'agglomération (LEA). Elle est bordée dans sa partie Est de quelques villas datant des années 1960, et dans sa partie Ouest d'une prairie avoisinant les 2 700 mètres carrés. Sur ces terrains et à partir de début 2011, 3 immeubles totalisant 75 logements dont 15 logements sociaux vont être construits avec une capacité de stationnement en sous-sol de 69 places, avec accès par une rampe depuis la rue Michelet.

Dans le même temps, la direction des grands projets réalise fin 2010, le long de LEA, la jonction de la rue Michelet avec la rue Berlioz. Ce maillage facilitera la circulation des véhicules dans le quartier, notamment ceux de la collecte des ordures ménagères.

Les cheminements piétonniers sont inexistants, ce qui rend dangereux le transit des piétons et notamment des personnes à mobilité réduite.

La mutation prochaine du secteur demande l'élaboration d'un projet et le lancement des acquisitions foncières en parallèle sur les terrains d'assiette du projet.

Les objectifs du projet sont :

- organiser la circulation,
- favoriser les modes doux,
- paysager la voie en intégrant le végétal,
- organiser le stationnement en long de 2 mètres de largeur.

Les principes d'aménagements sont la :

- mise à sens unique depuis l'avenue Jean Jaurès pour assurer l'accès au parking en sous sol et à sens unique depuis la rue Berlioz à l'avenue Jean Jaurès,
- création de trottoirs aux normes personnes à mobilité réduite,
- réalisation de plantations d'alignement,
- création de places de stationnement.

Calendrier prévisionnel :

- 2010-2011-2012 : acquisitions foncières,
- 2011-2012 : construction des 3 immeubles,
- 2013 : aménagement de la voie.

Montage financier :

- études : 20 000 € (plan topographiques, sondages, coordination sécurité et protection de la santé, communication),
- acquisitions foncières : 30 000 €,
- estimation des travaux : 300 000 €.

Il est proposé au conseil de Communauté d'individualiser une autorisation de programme partielle pour un montant de 50 000 € TTC dans le cadre des études et des acquisitions foncières ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue Michelet à Décines Charpieu.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement sur l'opération n° 2332 pour un montant de 50 000 €, répartis selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € pour l'exercice 2011,
- 30 000 € pour l'exercice 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.